

CERESQ

Brief

BULLETIN DE RECHERCHE DÉCEMBRE 1992 SUR L'EMPLOI ET LA FORMATION

82

L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES DIPLOMÉS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Malgré une forte croissance des effectifs, les conditions d'insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur s'améliorent. Trois ans après la fin de leurs études (mars 1991), les diplômés de 1988 connaissent un taux de chômage de 4,5 % (5,6 % pour leurs aînés de 1984 interrogés en mars 1987). La qualité de leurs emplois est sensiblement meilleure. La croissance du nombre des cadres et professions intermédiaires dans la population active ne s'est pas démentie dans la seconde moitié des années quatre-vingt. L'amélioration de l'insertion des diplômés de l'enseignement supérieur en résulte. Par contre, la hiérarchie des filières de formation supérieure est très stable. C'est particulièrement le cas pour les rémunérations.

L'embellie économique des années 1989-1990 a largement profité à la cohorte sortie de l'enseignement supérieur en 1988. L'accès au premier emploi en moins de 6 mois est passé de 70 % pour la cohorte 1984 à 74 % pour celle de 1988. La proportion de jeunes ayant connu une durée totale de chômage supérieure à un an au cours des premières années de vie active est passée de 6,7 % (cohorte 1984 interrogée en mars 1987), à 3,6 % (cohorte 1988 interrogée en mars 1991). Cependant le nombre de premiers emplois sur statut précaire augmente en début de vie active. L'emploi précaire, qui touche massivement les jeunes avant le baccalauréat, déborde désormais sur l'enseignement supérieur.

FORTE CROISSANCE DES DIPLOMÉS ENTRANT DANS LA VIE ACTIVE

Au total, les entrées directes dans la vie active passent de 74 000 à près de 103 000 entre les deux cohortes de diplômés sortant d'un IUT, d'une STS, d'une école d'ingénieurs ou de commerce, ou

d'un deuxième ou troisième cycle universitaire (formations de santé exclues) (1).

■ Croissance de la poursuite d'études après les IUT et STS

Le nombre de diplômés d'IUT augmente mais le nombre de ceux qui entrent directement dans la vie active est presque stable entre 1984 et 1988. En effet le taux de poursuite d'études s'accroît rapidement après l'obtention d'un diplôme universitaire de technologie (DUT) (de 33 % d'études à temps plein l'année suivant l'obtention du diplôme en 1984, à 45 % pour la cohorte 1988). Celui des titulaires d'un brevet de technicien supérieur (BTS) passe de 20 à 25 % d'une cohorte à l'autre. Le nombre de diplômés se présentant sur le marché du travail augmente de plus de 50 % à l'issue des BTS industriels, et double à l'issue des BTS tertiaires en expansion très rapide ces dernières années.

(1) Etudiants de nationalité française sortis au terme d'une formation initiale des institutions comprises dans le champ commun aux enquêtes de 1987 et 1991 et entrés directement dans la vie active (cf. encadré).

L'ENQUÊTE CERECQ DE 1991

Le CERECQ a réalisé en 1991 dans le cadre de l'observatoire des entrées dans la vie active (EVA) une nouvelle enquête sur les premières années de vie professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur.

Elle concernait les diplômés en 1988 d'instituts universitaires de technologie (IUT), de sections de techniciens supérieurs (STS), d'écoles d'ingénieurs (à l'exception des écoles de fonctionnaires, des écoles sous-tutelles du ministère de la Défense, et du CNAM), des écoles de commerce (ensemble des écoles reconnues par l'État et habilitées ou non à délivrer un diplôme visé par l'État), des sortants d'un deuxième ou troisième cycle (DEA, DESS et doctorat) des universités dans toutes les disciplines (y compris médecine, pharmacie, odontologie, dont les résultats seront publiés ultérieurement), des écoles d'arts (dont les résultats sont exploités par le ministère de la Culture).

Les échantillons de l'enquête ont pu être renforcés et des nouvelles populations incluses (doctorats, écoles vétérinaires, écoles d'arts) par rapport à la précédente enquête de 1987, grâce à un financement complémentaire du ministère de l'Éducation (Direction des Enseignements supérieurs et Direction de la Programmation et du Développement universitaire), du ministère de l'Agriculture et du ministère de la Culture.

L'enquête s'est déroulée par voie postale (un envoi suivi de deux relances). Elle est complétée par une enquête par interview auprès d'un échantillon de non-répondants universitaires à l'enquête postale. Le taux de sondage moyen est compris entre 1/2 et 1/1. Le taux de réponse net est de 58 %. On dispose de 43 000 questionnaires exploitables.

Les résultats présentés dans cette note ne concernent que les étudiants de nationalité française sortis au terme d'une formation initiale (1) en 1988 et n'ayant pas poursuivi d'études dans une autre institution en 1988-1989.

Les principaux résultats de cette enquête seront publiés dans une collection du CERECQ au premier trimestre 1993. Les résultats concernant les docteurs en médecine, pharmacie et odontologie paraîtront au deuxième trimestre 1993. L'enquête auprès des sortants des écoles d'arts est exploitée par le ministère de la Culture qui en assure la publication.

(1) Les étudiants titulaires d'une licence, maîtrise, DEA ou DESS âgés de 28 ans et plus à la sortie de l'université sont considérés comme étant en formation post-initiale. Les deux tiers d'entre eux ont accédé à l'emploi quatre ans avant la sortie de l'université.

■ Progression du nombre des sortants

Le nombre de sortants des troisièmes cycles universitaires (diplômes d'études approfondies - DEA, ou diplômes d'études supérieures spécialisées - DESS) a doublé sur la période. L'accroissement varie de 45 à 65 % environ après les deuxièmes cycles universitaires et les écoles.

EFFET FAVORABLE DE L'EXPANSION DE L'EMPLOI DES CADRES ET DES PROFESSIONS INTERMÉDIAIRES

A l'exception notable des techniciens, les emplois de cadres et professions intermédiaires continuent de se développer rapidement dans la seconde moitié des années quatre-vingt, en particulier pour les moins de 35 ans (+ 10 % de 1985 à 1989).

■ DUT - BTS : Développement de l'emploi qualifié

L'amélioration de la qualité de l'emploi se confirme à l'issue des IUT et STS, malgré le fort accroissement du nombre de BTS. Les professions intermédiaires représentent 46 % des emplois des DUT de spécialités tertiaires en 1983 (promotion 1980), 54 % en 1987 (promotion 1984) et 61 % en 1991 (promotion 1988). Les proportions sont respectivement de 31 %, 41 % et 49 % pour les BTS de spécialités tertiaires. Cette évolution résulte d'une croissance soutenue des professions intermédiaires administratives et commerciales d'entreprises (PIACE : + 16,6 % pour les moins de 35 ans de 1985 à 1989). L'accès aux emplois de techniciens (et autres

professions intermédiaires) se renforce aussi à l'issue des spécialités de formation industrielles : 86 % des DUT industriels en 1983, 89 % en 1987, 92 % en 1991, et respectivement 84 %, 88 % et 92 % des titulaires d'un BTS industriel. Ces conditions très favorables à l'insertion des DUT et BTS de spécialités de formation industrielles se situent pourtant dans une période de réduction du nombre de techniciens dans la population active (- 4,3 % entre 1985 et 1989). Cette baisse est plus sensible pour les moins de 35 ans (- 6,8 %). On assiste donc à une stagnation du recrutement des jeunes et à un vieillissement de cette catégorie. Si cette situation devait durer, elle accroîtra la concurrence entre bacheliers et techniciens supérieurs. Elle incitera encore plus à la poursuite d'études ou conduira à remettre en cause la croissance du nombre des diplômés d'IUT ou STS.

■ L'emploi supérieur scientifique : Ingénieurs et professeurs en hausse

Les écoles n'ont pas le monopole de la formation des ingénieurs et cadres techniques d'entreprise : en effet 59 % d'entre eux viennent d'une école d'ingénieurs et 32 % de l'université. Ces proportions sont respectivement de 45 % et 46 % pour le recrutement des seuls ingénieurs spécialistes de l'informatique. A l'opposé, les ingénieurs de fabrication et les ingénieurs d'étude viennent principalement des écoles d'ingénieurs (80 %) et peu de l'université.

La forte croissance des emplois d'ingénieurs et cadres techniques d'entreprises dans la population active (+ 16,7 % entre 1985 et 1989) est due principalement aux ingénieurs informaticiens qui en représentent la part

dominante (35 % en 1985 et 43 % en 1989). Les ingénieurs des spécialités électricité, électronique et dans une moindre mesure ceux de chimie-biologie et les ingénieurs technico-commerciaux ont connu une légère expansion. Par contre, les spécialités de la mécanique et de la métallurgie sont en diminution dans toutes les tranches d'âge, ainsi que les ingénieurs de fabrication. Une forte reprise du recrutement des professeurs et chercheurs a débuté. Une pénurie de professeurs scientifiques est déjà sensible.

Cette évolution est favorable à l'insertion professionnelle des diplômés d'écoles d'ingénieurs, mais aussi des diplômés universitaires scientifiques : 90 % des diplômés d'écoles, 70 % des titulaires d'une licence ou maîtrise de sciences exactes spécialisées, et 93 % des titulaires d'un DEA ou DESS en sciences exactes sont ingénieurs et cadres techniques trois ans après leur entrée dans la vie active.

Les titulaires d'un deuxième cycle en sciences exactes fondamentales (mathématiques, physiques) sont enseignants pour 73 % d'entre eux. Beaucoup sont encore maîtres-auxiliaires. On peut s'étonner de cette situation alors que les postes d'enseignant mis au concours du CAPES sont loin d'être pourvus. L'emploi des diplômés en sciences de la nature et de la vie s'est amélioré, surtout après un DEA ou DESS (60 % sont ingénieurs et cadres techniques en 1991, contre 47 % en 1987).

■ Droit, gestion et commerce bénéficient de la forte croissance de l'emploi tertiaire

Le nombre de cadres supérieurs tertiaires a été aussi en expansion rapide dans la population active (+ 17,4 % entre 1985 et 1989) et surtout parmi les jeunes (+ 34,5 % pour les moins de 35 ans). Cette expansion induit une création nette d'emplois favorable au recrutement des diplômés d'écoles de commerce, d'université de droit, sciences économiques et gestion. Par contre, l'emploi public (hors enseignement) est en stagnation et n'offre que peu de possibilités de recrutement. Cette situation touche surtout les licences et maîtrises en droit, sciences économiques et administrations économiques et sociales. A l'issue de ces formations, l'emploi privé (en particulier les PIACE) s'accroît. Ces diplômés se répartissent toujours entre cadres supérieurs (45 %) et PIACE (42 %). L'emploi déclassé retrouve le niveau du début des années quatre-vingt (11 % d'employés parmi les licences ou maîtrises de droit, sciences économiques, gestion et AES en 1982, puis 15 % en 1987, et 12 % en 1991).

L'accès à la catégorie des cadres supérieurs reste dominant à l'issue des troisièmes cycles (DEA, DESS) (61 % en 1987 et 70 % en 1991) ou des écoles de commerce (diplôme visé par l'Etat) (87 % en 1987 et 91 % en 1991).

■ Les formations littéraires : l'enseignement toujours

Les filières littéraires (lettres, langues, histoire, géographie) conservent leurs débouchés traditionnels vers l'enseignement : trois quarts de professeurs à l'issue des licences ou maîtrises, mais avec le maintien d'une forte proportion de maîtres-auxiliaires pour les jeunes en formation initiale. Les jeunes diplômés de sociologie et psychologie ont toujours les mêmes difficultés d'insertion professionnelle. Mais ils sont minoritaires dans ces formations qui jouent un rôle important de formation continue pour des adultes en activité. Seuls les diplômés de 3ème cycle (DEA, DESS) voient la situation de l'emploi se maintenir.

L'emploi des diplômés de langues étrangères appliquées (LEA) s'améliore (la proportion d'employés se réduit de 51 à 40 % au profit des professions intermédiaires...). Les nouvelles filières de formation en communication ou information semblent offrir un début de vie active assez favorable aux toutes premières cohortes de sortants (les emplois sont classés cadre supérieur ou profession intermédiaire).

LA HIÉRARCHIE DES FILIÈRES ET SPÉCIALITÉS SE MAINTIENT

D'une cohorte à l'autre, la position respective des diplômés et spécialités de formation par rapport au salaire ou aux modalités d'insertion professionnelle est très stable.

■ Les meilleures conditions d'insertion professionnelle aux diplômés des formations scientifiques ou industrielles :

En mars 1991, le taux de chômage des diplômés de l'enseignement supérieur est de 4,5 % (garçons 3,5 %, filles 5,4 %). Le taux d'emploi sur statut stable (CDI ou fonctionnaire) est de 86,1 % (garçons 88,5 %, filles 83,7 %).

Tous les diplômés de spécialités industrielles ou scientifiques offrent une meilleure insertion professionnelle. Leur taux de chômage est inférieur à la moyenne, sauf celui des diplômés d'écoles d'ingénieurs de sciences agricoles dont la situation professionnelle, médiocre en 1987, s'est très fortement redressée en 1991. Le taux d'emploi sur statut stable est plus élevé que la moyenne, sauf celui des titulaires d'un deuxième cycle de sciences, du fait de la présence de maîtres-auxiliaires.

Les diplômés d'écoles de commerce, d'IUT et de STS tertiaires viennent ensuite avec un taux de chômage inférieur ou égal à la moyenne et un taux d'emploi sur statut stable supérieur ou proche de la moyenne.

Les diplômés en droit, sciences économiques et gestion conservent un niveau de chômage supérieur à la moyenne, mais un taux d'emploi sur statut stable élevé. La situation des titulaires d'un troisième cycle (DEA, DESS) s'est nettement redressée d'une cohorte à l'autre.

Malgré une amélioration très sensible entre 1987 et 1991, les diplômés de lettres et sciences humaines ont un taux de chômage très supérieur à la moyenne et un taux d'emploi sur statut stable très bas du fait de la présence de nombreux maîtres-auxiliaires.

■ **Les différences de salaire entre diplômes et spécialités de formation se maintiennent**

DUT - BTS : Forte concentration salariale à l'issue des spécialités industrielles, dispersion après une formation tertiaire

Trois ans après la sortie de l'école, les salaires nets (primes incluses) en mars 1991 se concentrent autour de 8 000 francs (plus ou moins 200 francs) pour tous les diplômés de spécialités industrielles, à l'exception des DUT biologie ou BTS chimie-biologie (moins de 7 500 francs) et des titulaires d'un BTS génie civil-BTP (8 500 francs).

Les écarts sont très élevés entre spécialités tertiaires : 6 800 francs en mars 1991 après un BTS secrétariat, 7 100 francs après un BTS finance-comptabilité ou un DUT gestion des entreprises et des administrations (GEA), entre 7 800 et 8 000 francs après un DUT de techniques de commercialisation ou un BTS commercial, plus de 8 500 francs pour les DUT ou BTS informatique.

Des écarts de salaire entre diplômés de l'enseignement supérieur qui ne peuvent qu'inciter les diplômés d'IUT ou STS à la poursuite d'études

Un titulaire de DUT ou BTS d'une spécialité industrielle qui poursuit des études pour obtenir une licence ou une maîtrise de sciences exactes voit son salaire net augmenter d'environ 30 %. Ce gain est supérieur à 60 % s'il a obtenu un diplôme d'école d'ingénieurs, un DEA ou DESS de sciences exactes. Des écarts similaires existent entre des diplômés sortis d'IUT ou STS tertiaires (GEA, Finance-Comptabilité, Informatique de gestion...) et ceux qui poursuivent vers les diplômes universitaires de même discipline (MST comptabilité-finance, MIAGE) ou les diplômes des écoles de commerce. Cet écart de salaire joue un fort rôle incitatif dans la poursuite d'études de ces diplômés.

Au niveau Bac + 5 : Maintien des écarts entre sciences exactes et sciences de la nature et de la vie

Les grandes écoles d'ingénieurs (Centrale, Mines, Ponts, Supélec, INA-Paris Grignon, Télécom) caracolent toujours en tête avec des salaires nets moyens supérieurs à 14 000 francs. Ensuite l'homogénéité est beaucoup plus grande entre écoles d'ingénieurs en informatique, mécanique, électricité, électronique, génie civil ou chimie et les DEA-DESS de sciences exactes (entre 12 400 et 13 000 francs, quel que soit le diplôme). L'écart déjà observé en 1987 se maintient avec les écoles d'ingénieurs de sciences agricoles (10 600 francs) ou les DEA-DESS de sciences de la nature et de la vie (10 100 francs) dont la structure salariale s'est bien redressée. Les 2èmes cycles de sciences exactes spécialisées se trouvent bien placés avec 12 100 francs pour les titulaires d'une MIAGE, 10 800 francs pour ceux de 2ème cycle de sciences exactes (informatique, mécanique, électricité, électronique...).

Formation universitaire tertiaire : Primes à la gestion

Les salaires nets moyens en mars 1991 vont de 8 000 francs à 11 500 francs, selon les spécialités et niveaux de diplôme. Les licences-maîtrises de gestion (10 900 francs) rémunèrent mieux que celles de sciences économiques (9 600 francs), celles de droit (8 700 francs) ou toutes les autres spécialités littéraires (entre 8 100 et 8 300 francs). Les DEA-DESS (près de 11 000 francs en droit, sciences économiques ou gestion, environ 9 500 francs en lettres et sciences humaines) rémunèrent mieux que les 2èmes cycles correspondants.

Les écoles de commerce : Fortes disparités salariales

Le type d'école plus que la spécialité de formation (finance, commerce, gestion...) induit une différence importante entre les salaires. Les grandes écoles de commerce (HEC, ESSEC, ESC Paris et Lyon) sont en position identique à celle des grandes écoles d'ingénieurs, avec une avance confortable (14 800 francs). Viennent ensuite les ESCAE et autres écoles de commerce recrutant sur concours (de 12 200 à 12 700 francs en moyenne). L'écart se creuse avec les écoles recrutant au niveau Bac et conduisant au niveau Bac + 3 ou 4 (11 300 francs pour les écoles reconnues par l'État, et 10 200 francs pour les écoles non reconnues par l'État).

François POTTIER

Ont contribué à la préparation et à la réalisation de l'enquête : Luc CHEVALIER, Mireille DUBOIS (DPDU), Alain GREDAT, Michel LAFLEURIELLE, Stéphanie LEMERLE, Jean-Luc PIGELET, Alain ROCHEPEAU.